



PROTOCOLE SUR LES MESURES CATÉGORIELLES

Le lundi 29 avril, le Sgen-CFDT a été reçu au Ministère de l'Education pour la présentation du protocole d'accord sur les mesures catégorielles destinées à l'ensemble des personnels de l'Education, proposé à la signature des 6 organisations syndicales représentatives au Comité technique ministériel.

Le Sgen-CFDT se félicite qu'enfin s'ouvrent les discussions sur la reconnaissance et les missions des personnels qui avaient été annoncées lors des débats sur la Refondation de l'Ecole. Il est urgent que des mesures soient prises.

Les priorités du Sgen ont été prises en compte

La mise au même niveau de rémunération de tous les personnels enseignants et d'éducation, par la mise en place d'une indemnité pour les professeurs d'école et par la convergence des taux de promotion.

Une amélioration des régimes indemnitaires pour les personnels qui ont les salaires les moins élevés.

Une amélioration de la situation des contractuels grâce à une harmonisation des pratiques académiques

Un grade d'avancement, ouvert à toutes les catégories et lié au parcours professionnel plutôt qu'à l'ancienneté, et qui donc peut servir de base à une reconnaissance de l'ensemble des tâches.

Une amorce de discussion sur les parcours professionnels, certes limitée aux corps d'encadrement, mais qui peut servir de base à une amélioration de la mobilité professionnelle de l'ensemble des personnels.

Au-delà de ces mesures, le Sgen-CFDT continue de revendiquer, malgré le contexte budgétaire difficile, des perspectives de revalorisation des carrières qui rendent attrayants les métiers de l'Education.

Un calendrier de discussions

Après la signature du protocole d'accord dans le courant du mois de mai, les discussions s'engageront entre le Ministère et les organisations syndicales signataires. **Les mesures feront l'objet d'une discussion annuelle.**

Le Sgen-CFDT a demandé que le protocole prenne aussi en compte la professionnalisation des salariés accompagnants des enfants handicapés à l'école.

Le Sgen-CFDT exigera que les mesures les plus urgentes, notamment pour les professeurs d'école, se mettent en place dès la rentrée 2013. Il sera attentif à ce que l'ensemble des personnels ne soit pas oublié de ces discussions.

Des chantiers à venir

Ces mesures catégorielles doivent s'accompagner d'une réflexion sur les missions des personnels, sur la reconnaissance de l'ensemble des tâches, avec l'objectif explicite d'adapter les statuts à l'évolution des métiers.

Le Sgen-CFDT s'engagera dans ces discussions, parce qu'il y voit l'opportunité d'améliorer enfin les conditions de travail personnels.